



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### COVID-19 : LE PREFET REND OBLIGATOIRE LE PORT DU MASQUE A L'OCCASION DES FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2021

à Pau, le 13 juillet 2021

Compte tenu de la situation épidémiologique dans le département et de la progression alarmante du taux d'incidence qui s'établit en semaine 28 à 60,2 cas pour 100 000 habitants, le respect des mesures barrières est plus que jamais indispensable, en particulier dans les espaces où la fréquentation du public est importante, pour que la situation puisse être maîtrisée.

Ainsi, à l'occasion de la Fête Nationale, dans la nuit du 14 au 15 juillet 2021, M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, a décidé de rendre obligatoire le port du masque pour toute personne de onze ans ou plus, qui accède ou demeure aux zones prévues par les organisateurs pour l'accueil du public dans le cadre des feux d'artifice du 14 juillet, à savoir dans les communes suivantes :

- Anglet ;
- Bayonne ;
- Biarritz ;
- Ciboure ;
- Saint-Jean-de-Luz ;
- et Hendaye.

Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle que c'est une course de vitesse qui est maintenant engagée, pour un été de mobilisation.

Restons mobilisés ! La vaccination reste notre priorité.